

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la commune municipale du 29 septembre 2025

Il est 20 h 05 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 31 du 11 septembre 2025 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : Rosemarie Jeanbourquin et Sandro Ettlin

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale. *
2. Discuter et voter l'accord de la commune au projet photovoltaïque « Sur Moron » développé par le promoteur IWB conformément aux dispositions de la loi et de l'ordonnance fédérales sur l'énergie (« SolarExpress »).
3. Divers.

Les citoyens acceptent l'ordre du jour tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté pour les 81 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale. *

La secrétaire informe les ayants droits que comme indiqué dans la convocation, il est proposé de ne plus lire les PV's mais qu'ils sont à disposition au bureau communal et sur le site internet. Cette proposition n'est pas discutée.

Aucune remarque ou modification n'est demandé. Le PV de l'assemblée du 16 juin est approuvé avec remerciement à son auteure.

2. Discuter et voter l'accord de la commune au projet photovoltaïque « Sur Moron » développé par le promoteur IWB conformément aux dispositions de la loi et de l'ordonnance fédérales sur l'énergie (« SolarExpress »).

Christine Chavanne fait une brève introduction et l'entrée en matière n'est pas contestée.

Pascal Semlitsch d'IWB ainsi que différents intervenants présentent le projet à la population.

Le projet qui découle de la loi « solarexpress » prévoit l'implantation de panneaux solaires sur le site « Sur Moron ». Les terrains concernés appartiennent à des privés, cependant selon la loi, c'est au législatif de la commune de donner son aval.

Pour rappel cette loi, vise à produire de l'électricité en zone de montagne. Les différents aspects techniques, visuels et les impacts sont passés en revue et expliqué à la population présente.

Si ce projet voit le jour, la commune pourrait bénéficier d'avantages tels que la réfection partielle de la route jusqu'à Sur Moron estimé à Fr. 240'000.- mais également profiter de la nouvelle fouille des BKW pour refaire la conduite d'eau depuis Sur Moron jusqu'à Enson-la-Fin. Il y aura également des retombées fiscales estimées entre Fr. 12'000.- et Fr. 20'000.-/an pour la commune.

Au terme de la présentation, différentes questions ont été posées.

Un citoyen indique que dans toutes les présentations, il n'a jamais été articulé de chiffre concernant la rémunération que toucheront les propriétaires fonciers concernés.

M. Semlitsch indique qu'il ne peut pas donner de montant étant donné qu'il s'agit d'un contrat privé.

Ce citoyen déplore encore que les opposants au projet n'ont pas eu de temps de paroles et que la population devrait plutôt diminuer leur consommation que de construire de telles aménagements. Aussi, il indique que c'est facile pour les Bâlois de ne pas vouloir d'installations comme celles là et de venir les faire ici aux Franches-Montagnes. Jean Cattin lui apporte quelques compléments d'information.

Un ayant droit indique pour sa part que le réchauffement climatique concerne tout le monde et qu'il faut agir vite. Il rappelle que St-Brais n'est pas le centre du monde mais qu'il serait fier que le village soit précurseur et soit un exemple pour la Suisse en matière de production électrique.

Une citoyenne souhaite avoir confirmation que le siège social de cette société exploitante sera bien à St-Brais. Il lui est confirmé que cela sera bien le cas.

Des usines, toujours et encore sur des belles terres productives, une autre citoyenne déplore qu'on grignote encore des terres agricoles et se questionne de comment on va nourrir les gens si on enlève encore des terres agricoles.

Pour un autre citoyen, c'est trop tôt, trop grand, trop vite. Cela devient de la colonisation industrielle. Il relève qu'actuellement, il y a trois zones industrielles au Jura et que St-Brais n'en fait pas partie. Il revient sur les propos de François Monin, lors de la séance d'information, AgriJura est contre ce projet. De plus, il déplore qu'IWB se soient arrêté que sur le site de « Sur Moron » alors que d'autres terrains seraient tout aussi propice ailleurs à St-Brais. Pour lui, c'est une enchère qui monte auxquels IWB participe. On doit se battre pour nos terres et nos paysages. Le président intervient et demande à la personne d'en venir au fait.

Il est demandé par un autre ayant-droit si IWB sera majoritaire dans la CEL ou la population ? Et quelles sont les preuves que la société ne sera pas vendue à l'étranger. Il lui est répondu que la société ne sera pas vendue car elle appartient à la ville de Bâle. Concernant la CEL, s'il y a assez de participants, ils seront majoritaire mais cela dépend de la participation des habitants à cette CEL.

Une ayant-droit propose de passer au vote, car chacun a déjà forgé son opinion.

Un citoyen voudrait connaître les inconvénients selon les promoteurs du projet. Selon M. Semlistch, le premier est visuel et selon M. Cattin c'est les nuisances durant les travaux.

Il a été indiqué que la commune pourrait profiter de la fouille que BKW ferait pour amener l'électricité à Enson-la-Fin pour la réfection de la conduite d'eau. Un citoyen souhaite savoir quelle serait l'économie pour la commune de participer à cette conduite. Il lui est répondu que cela se chiffre à environ 35'000.- de rabais et que cela coûterait environs Fr. 200'000.- à la charge de la commune. A noter que l'étude est prise en charge par IWB.

Une personne indique que ce projet ne va pas suffire à se passer de l'énergie fossile. Il lui est répondu que la stratégie actuelle de la Suisse est un mix entre fossile et énergies renouvelables. Mais cependant, il ne sera pas nécessaire d'avoir l'équivalent fossile pour cette installation.

Une ayant droit déplore que l'on ait jamais entendu les personnes contre ce projet et qu'une personne neutre aurait dû être présente pour permettre un débat équitable. Christine Chavanne, indique qu'il s'agit ce soir, d'une décision et non pas d'un débat.

Une citoyenne souhaite qu'il soit protocolé dans le procès-verbal que la commune a clairement dit qu'il ne s'agissait pas de débat.

Une personne présente demande si le projet est rentable. A l'heure actuelle on ne peut pas le dire mais il s'agit de la stratégie d'IWB d'investir dans des projets tels que celui-là.

Christine Chavanne clôt les débats et donne encore quelques informations, dont la position du conseil communal qui est de laisser libre choix à la population car cela n'apportera pas d'éléments supplémentaires. Elle rappelle que ce soir on est pour voter et non pas débattre.

Au terme des questions, le président propose de passer au vote.

Le bulletin secret est demandé et accepté par plus d'un tiers des ayants droit.

Au premier tour, le résultat est le suivants : 37 oui, 37 non et un blanc.

Selon le règlement communal, il est donc procédé à un deuxième vote.

Etant donné que certaines personnes ont quitté la salle, un recomptage est fait. Pour le deuxième vote, il y a 74 ayants droits.

Suite au deuxième vote, les résultats sont les suivants : 38 Non et 36 oui.

Le projet est donc refusé.

3. Divers

La parole n'est plus utilisée et il est 22 h 30 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier